



## DECLARATION FO SEM

### au CST du 29 Janvier 2026

Malheureusement, notre organisation syndicale n'a pas été en mesure de participer à la réunion de préparation de ce dossier.

En effet, le délégué syndical **FO**, bien que non membre du CST, assurait depuis plus de deux ans la représentation de notre organisation lors de ces réunions de préparation intersyndicales, notamment lorsque nos élus étaient retenus par leurs obligations professionnelles.

Cette modalité de représentation était pratiquée avec l'accord de l'ensemble des organisations syndicales, ainsi que de la Direction générale et de la DRH, dans un souci partagé de continuité et de qualité du dialogue social — et nous les en remercions.

Or, lors de la dernière réunion de préparation, il a été demandé à ce représentant de quitter la séance, empêchant de fait toute représentation de **FO**. Nous nous interrogeons vivement sur les raisons de cette remise en cause aussi soudaine qu'incompréhensible. Une telle décision nous semble porter atteinte aux conditions nécessaires au maintien d'un dialogue social constructif et respectueux au sein de notre collectivité.

S'agissant du dossier de démutualisation, **FO** se prononcera « **contre** », davantage sur la forme que sur le fond, car c'est avant tout la méthode employée qui nous pose problème.

Plusieurs éléments appellent en effet de sérieuses réserves.

Tout d'abord, le caractère d'urgence dans lequel ce dossier est présenté, à l'occasion d'un CST extraordinaire convoqué en vue d'un prochain Bureau métropolitain, et ce à seulement deux mois des élections.

Cette précipitation est d'autant plus contestable que la mise en œuvre effective de cette réorganisation est conditionnée à une validation par la Ville de Saint-Étienne. Or, chacun sait que ce dossier ne pourra être examiné qu'après l'élection du prochain exécutif municipal.

En conséquence, il est aujourd'hui demandé aux représentants du personnel de se prononcer sur une évolution de l'organisation de la Direction générale et de la Communication qui ne pourra, de fait, être ni appliquée ni opérationnelle avant plusieurs mois.

Par ailleurs, FO tient à alerter solennellement sur les conséquences humaines de ces annonces de démutualisation, formulées de manière brutale et sans concertation préalable. Elles ont provoqué chez de nombreux agents mutualisés et métropolitains un profond mal-être, ainsi qu'une forte incertitude quant à leurs missions futures et à leurs conditions de travail à venir.

Cette réalité humaine ne peut ni être ignorée, ni instrumentalisée.

**Pour l'ensemble de ces raisons, FO votera contre ce dossier.**